

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

COMMUNE DE LA CHAPELLE-AUX-SAINTS

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 27 janvier 2022 à 18 heures 30
Convocation du 19 janvier 2022

Secrétaire de Séance : Martine MONS

Étaient présents à cette séance :

Gérard LAVASTROU, Stéphane BROUSSE, Aurélie VERGNE, Jérôme JEAN, Daniel PERRINET, Martine MONS, Cécile VERDIER, Alain BONNEVAL

Excusés : Philippe BROUSSE, Pierre AUDUBERT

Absente : Viviane PACHECO DUMONT

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal en date du 15 décembre 2021.

Celui-ci est approuvé par l'ensemble des membres présents lors de ce dernier conseil municipal.

1. **Recrutement d'un adjoint technique territorial (délibération 2022-01)**

Le conseil municipal décide de recruter un agent à raison de 17h30 hebdomadaires pour assurer l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux.

Vote à l'unanimité

2. **Convention pour accès à « Vigifoncier » dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil Départemental (délibération 2022-02)**

Le conseil municipal décide de signer une convention en partenariat avec la SAFER et le Conseil Départemental de la Corrèze afin d'avoir accès à l'outil « Vigifoncier ».

Vote à l'unanimité

Informations diverses :

- Réunion PLUI : une réunion technique « pré zonage » est prévue ce 7 février.
- Protection sociale complémentaire : débat portant sur les garanties accordées aux agents de la fonction publique concernant l'obligation de participation financière à compter du 1^{er} janvier 2025 pour la complémentaire prévoyance et du 1^{er} janvier 2026 pour la complémentaire santé.
- Biens de sections : une réunion d'information à l'attention des membres des sections concernées sera organisée dès que les conditions sanitaires le permettront.
- Travaux voiries 2022 :
 - Voiries communautaires : route de Louradour
 - Voiries communales : chemin de Louradour et route de Lacoste.
- Information sur les travaux de la déviation de la commune de Vayrac.
- Le musée : présentation de la muséographie en conférence des maires le 3 février – salle culture loisirs de La Chapelle-aux-Saints.

La séance est levée à 20 heures.




Le Maire,
Gérard LAVASTROU